

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05/04/2023

ABSENTS	POUVOIR DONNE A
P.LIEGE	
M.SEGUIN	N.PFEFFER
B.SIALVE	JM CHIRIER

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H

Appel nominal

Secrétaire de séance : S.CLAVERIE, voté à l'unanimité

Compte-rendu du 25/02/2023 approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Voté à l'unanimité, conforme au compte administratif.

II- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Présentation du compte administratif par Fabrine Duchamp-Monteil.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	458 421,87€	332 960,49€
DEPENSES	114 803,41€	146 610,61€

Sortie du maire pour le vote, voté à l'unanimité.

III- DELIBERATION AFFECTATION RESULTATS 2022

Affectation du résultat de fonctionnement en report sur le budget prévisionnel 2023 pour un montant de 304 862,87€.

Voté à l'unanimité.

IV- DELIBERATION TAUX DE FISCALITE

Augmentation de l'imposition foncière à prévoir de 7% en raison de la révision des bases foncières en 2023.

Aucun changement des taux proposé : voté à l'unanimité.

V- VOTE BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation par Fabrine Duchamp-Monteil :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	698 394,35€	605 662,87€
DEPENSES	698 394,35€	605 662,87€

Voté à l'unanimité.

VI- DELIBERATION PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FDEE 19 (Fédération départementale de l'Electricité et de l'Energie)

Le montant de la participation à la FDEE19 pour 2023 s'élève à 2 010.18 €. Cette participation sera fiscalisée.

Vote à l'unanimité.

Le pylône de téléphonie appartient à TDF : télé Diffusion de France et non aux opérateurs.

VII- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Demande de règlement de 1394,23€ au titre de l'année 2022 pour les frais de scolarité de 2 enfants à l'école Jeanne d'Arc Argentat-sur-Dordogne : voté à l'unanimité. (obligation imposée par la loi)

Demande de subvention « Que Fasem Aqui » (Comité des Fêtes) :

- Proposition de verser la même somme qu'en 2022 : 2 130.00 €
- Proposition de compléter à hauteur de 1600€ correspondant à la location du parquet de danse.
- Fête les 28 et 29/07/2023
- Votes :
 - o Abstention 1 (Sylvia CLAVERIE)
 - o POUR : 10

Demande de subvention de la Boule des eaux vives : 250€ votée à l'unanimité.

Demande de subvention par la société de chasse avec projet de convention pour mise à disposition d'un terrain pour une maison des chasseurs : 250€ votée à l'unanimité sous condition de production du bilan financier.

L'ANACR : 100€, voté à l'unanimité. Leur demander une animation autour de la résistance sur la commune.

Les autres subventions sont maintenues dans les mêmes proportions que l'an dernier.

VIII- URBANISME : DEMANDE DE CU

Délibération pour attester de continuité foncière sur un terrain qui a essuyé un refus de CU (sortie La Bitarelle Nord), avant de passer en commission en vue d'une vente : voté à l'unanimité.

IX- QUESTIONS DIVERSES

Problème de propriété sur un chemin de Brigoux qui est référencé dans le domaine public.

2 journées avec la Dordogne de Village en Barrage : une randonnée solidaire le 29/04/2023 et le comité départemental olympique organise une randonnée de 3 jours du 31/05 au 02/06/2023.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H45.